

Fraternelles retrouvailles



Les deux Premiers ministres lors de la signature des conventions

Les réunions de la grande commission mixte mauritano-marocaine ont pris fin mercredi 26 mai à Rabat.

Dans un communiqué commun publié à l'issue de cette session, les premiers ministres des deux pays ont exprimé leur attachement à l'UMA, au dialogue euro-maghrébin et leur profonde préoccupation devant les entraves au processus de paix au Proche Orient. Concernant la situation en Irak, le communiqué a plaidé pour la multiplication des efforts en vue de permettre au "peuple irakien frère" de réaliser ses aspirations pour le rétablissement de la sécurité et de la stabilité...

Le développement de l'Afrique et la lutte contre le terrorisme ont figuré en bonne place dans ce communiqué.

Fraternelles retrouvailles

Suite de Une

Les travaux de la quatrième session de la grande commission mixte mauritano-marocaine, co-présidés par le premier ministre, Sghaïr Ould M'Bareck, et son homologue marocain, Driss Jettou, se sont déroulés du 24 au 26 mai à Rabat. Ce rendez-vous de "retrouvailles fraternelles", devenu régulier depuis quatre ans, est l'occasion pour les deux pays de célébrer, tous les ans, leur entente cordiale. La session qui vient de se dérouler au Maroc n'a pas failli à cette règle.

Le premier ministre mauritanien a eu droit à tous les honneurs: accueil officiel à l'aéroport, jalonnement jusqu'à son lieu de résidence, large couverture médiatique de l'événement et, enfin audience du Roi. Notons tout de même que la grande importance accordée par les deux pays à cette rencontre n'a pas été, cette fois-ci, reflétée par les médias publics mauritaniens qui n'ont envoyé aucun journaliste couvrir l'événement et qui n'ont pas daigné publier un mot ou une ligne sur le communiqué final, ni sur les accords de coopération signés au cours de cette session (pour autant, ce n'est pas le problème des frais de transport des journalistes qui a empêché les organes de presse officielle de couvrir l'événement, car le premier ministre a affrété un avion, qui était presque vide, pour se rendre à Rabat).

Concertation permanente

Pour revenir sur les travaux de la commission, les deux parties ont signé une série d'accords pour renforcer le cadre juridique de la coopération bilatérale et ont décidé la création d'un mécanisme de concertation politique entre les ministères des affaires étrangères des deux pays. Ces accords portent sur divers aspects de la coopération. Il a été ainsi signé un accord de coopération en matière de protection civile, une convention dans le domaine de l'eau et un accord cadre de coopération et d'assistance technique en matière de réglementation et d'organisation du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il a été également signé un protocole de coopération dans le domaine de la justice, ainsi que deux mémorandums d'entente dans les domaines du Waqf, des affaires islamiques, de la lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement des adultes.

Sur le plan de la coopération entre les hommes d'affaires des deux pays, un procès verbal en matière de pêche maritime a été signé entre les deux parties. Deux autres conventions ont été signées entre les chambres de commerce de Rabat et Casablanca, d'une part, et leurs homologues mauritaniennes, d'autre part.

Echanges économiques faibles

Commentant les travaux de la commission, le premier ministre marocain a salué le niveau des relations politiques entre les deux pays tout en déplorant le niveau encore faible des échanges économiques. Il a à cet effet appelé les hommes d'affaires marocains et mauritaniens à profiter des accords et conventions signés entre les deux pays pour développer leur coopération économique. Il faut reconnaître que les relations économiques entre le Maroc et la Mauritanie sont encore loin de **refléter la parfaite entente politique**. En 2003, le volume des échanges commerciaux est demeuré très faible: le Maroc a exporté vers la Mauritanie la valeur de deux milliards ouguiyas, alors que les exportations mauritaniennes au Maroc au cours de cette année n'ont pas atteint 15 millions ouguiyas.

La construction de la route Nouadhibou- Nouakchott dont la fin des travaux est annoncée pour octobre 2004 doit logiquement accélérer les échanges économiques entre les deux pays, même si jusqu'à présent aucune infrastructure d'accompagnement de cette route n'a été mise en place. Un diplomate marocain rappelle poliment que le gouvernement mauritanien doit encourager les privés à combler le vide en leur accordant des exonérations d'impôts pour l'acquisition des terrains pour la construction d'hôtels, restaurants, stations d'essence... En attendant la tenue de la prochaine session de la grande commission mixte mauritano-marocaine, l'année prochaine à Nouakchott, beaucoup de choses restent à faire pour renforcer la coopération bilatérale.

MOUSSA OULD HAMED